

Intervention d'Albert LAPEYRE  
*Conseiller Communautaire MPM*  
Séance Plénière du 22 Mai 2006

Sur le rapport

DPEA 16- 22/05/06/CC

*Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence  
Métropole au Salon Artémisia les 21,22 et 23 octobre 2006, à  
Marseille.*

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la participation active de notre collectivité au Salon Artémisia qui aura lieu à Marseille au mois d'octobre prochain.

Compte tenu de notre forte implication dans une politique qui met en valeur et qui privilégie la qualité de vie, notre présence à ce salon s'avère indispensable.

L'année dernière, la Communauté Urbaine avait déjà participé à cette manifestation qui avait connu un grand succès.

Cette année, l'objectif est d'informer et de sensibiliser les visiteurs du salon sur le rôle et le travail remarquable effectué par les éco-ambassadeurs.

Pour pouvoir participer à ce salon, les exposants doivent accepter une charte intitulée « charte artémisia ».

Cette charte s'appuie sur plusieurs engagements et notamment :

- Un engagement environnemental et écologique, c'est à dire

soutenir et promouvoir les initiatives dans les domaines de l'environnement et en assurant la promotion des associations agissant pour la protection des animaux.

C'est sur ce thème de la protection animale que je souhaite aussi intervenir Monsieur le Président pour attirer votre attention et celle de mes collègues, sur la volonté du lobby taurin de faire construire des arènes à Marseille pour réintroduire la corrida.

Depuis plusieurs mois, une association, qui n'est en fait que l'émanation d'un club taurin Paul Ricard, diffuse discrètement un appel pour la construction d'arènes à Marseille.

Pour réaliser ce funeste projet, elle s'appuie sur l'alinéa 3 de l'article 521-1 du code pénal qui stipule que les dispositions qui condamnent à des peines d'emprisonnement et à de fortes amendes toute personne qui exercerait des sévices graves ou des actes de cruauté envers un animal ne sont pas applicables aux corridas lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée.

Cette association essaye de créer à Marseille et sur le territoire de notre collectivité une fausse tradition en proposant des spectacles tauromachiques.

Marseille et les 17 autres communes de notre Communauté Urbaine n'ont aucune tradition tauromachique.

Nos concitoyens, dans leur grande majorité, sont opposés à la corrida et comment ne pas les comprendre !

Nul n'ignore plus que la souffrance physique est toujours la souffrance quelque soit l'être sur qui elle se porte.

Le Professeur Théodore MONOD disait : « Face à la souffrance humaine ou animale, le cœur et la compassion ne se divisent pas.

En effet, comment rester insensibles face aux tortures infligées sciemment au taureau à l'arme blanche jusqu'à ce que la mort mette fin à cette attraction dédiée au plaisir de voir souffrir et mourir.

Comment peut-on en conscience tolérer qu'au début du 21<sup>ème</sup> siècle, l'on puisse, pour le plaisir d'un divertissement, faire souffrir et tuer un animal ?

Le lobby taurin invoque les traditions culturelles et les avantages économiques pour imposer à certaines collectivités ces pratiques barbares héritées des temps passés.

La culture est une valeur fondamentale qui s'est toujours opposée à la violence et à la cruauté.

Même si l'on ne peut mettre au même niveau un intérêt économique et une valeur humaniste, il est faux de prétendre que l'interdiction des corridas pourrait mettre un frein au développement touristique des régions où elles se pratiquent.

Au contraire, les corridas sont de plus en plus rejetées et nuisent au tourisme. De nombreuses organisations de tourisme commencent à boycotter les villes taurines.

Par ailleurs, sur le plan pédagogique la corrida fait perdre tout repère à l'enfant. Amener un enfant à un tel spectacle, peut exalter ses passions nocives et ne lui inculque que des comportements négatifs contraires aux valeurs humanistes.

Une tradition ancienne doit-elle transgresser l'éthique et les valeurs humanistes actuelles que l'on doit transmettre à nos enfants ?

Monsieur le Président, en votre qualité de Maire de Marseille, vous avez déjà signé un arrêté municipal en octobre 2005 lors de la dernière Fiesta des Suds pour interdire un spectacle tauromachique

